

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Télécom Lille 1

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 8 mars 2017 portant nomination des membres du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, notamment son article 4 (3°),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai, en qualité de représentants de l'État, à compter du 7 mars 2017:

*Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur  
et du ministre chargé de la recherche*

M. Paul-Duval (Patrick), chargé de mission développement durable et efficacité énergétique dans le secteur énergie, développement durable, chimie et procédés à la direction de la recherche et de l'innovation.

*Sur proposition du ministre chargé du budget*

En tant que titulaire:

Mme Muller (Nadine), administratrice des finances publiques à la direction régionale des finances publique des Hauts-de-France et du département du Nord.

En tant que suppléante:

Mme Isenbrandt (Marie-Pierre), inspectrice divisionnaire des finances publiques à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 8 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le vice-président*  
*du Conseil général de l'économie, de l'industrie,*  
*de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU